



COMITÉ SPÉCIALISÉ DE L'UNION AFRICAINE (AU.STC. No.8) LE CAIRE

DÉCLARATION

Nous, membres du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la fonction publique et l'administration, l'administration locale, le développement urbain et la décentralisation (AU-STC n°8), nous réunissons au cours de cette quatrième session ordinaire le 31 août 2022 au Caire, République arabe d'Égypte.

RÉAFFIRMANT les décisions des première, deuxième et troisième sessions ordinaires de l'AU-STC. N°8,

CONSCIENT DE LA nécessité d'allouer des ressources adéquates au CTS-UA. No.8 pour exécuter efficacement son mandat,

CONSCIENT des résultats de la session extraordinaire du Bureau du CTS-UA. No.8 tenu lors d'une conférence virtuelle le 10 juin 2020,

FÉLICITONS les trois sous-comités pour la mise en œuvre efficace de leurs programmes respectifs sous les auspices du AU-STC n°8,

CONSCIENT de l'opportunité offerte par l'urbanisation et le développement des établissements humains en tant que force de transformation pour le développement, tout en notant les défis associés que sont le changement climatique, la pandémie de Covid 19 et d'autres crises socio-économiques ayant un impact sur la prestation de services, la gouvernance et les établissements humains,

RAPPELANT les résultats de la Réunion de haut niveau pour l'examen de la mise en œuvre du Nouvel Agenda urbain organisée par l'Assemblée générale des Nations Unies en avril 2022 à New York et la nécessité d'exploiter la force transformatrice de l'urbanisation dans L'Afrique doit réaliser la vision de l'Agenda africain 2063,

NOTANT le succès de l'UA-STC.No.8 dans la promotion du développement du cadre régional pour le nouvel agenda urbain en Afrique, de la célébration de la Journée de la fonction publique africaine (APSD) et des deux chartes de l'UA-STC. Mandat n°8,

EXPRIMER notre profonde gratitude et notre appréciation au peuple et au gouvernement de la République arabe d'Égypte pour son hospitalité en accueillant la quatrième session ordinaire du CTS-UA n°8 sur la fonction publique et l'administration, les gouvernements locaux, le développement urbain et la décentralisation,

EXPRIMES notre intérêt pour l'initiative égyptienne Hayah Kareem (Vie décente) qui vise à développer les zones rurales égyptiennes et la félicitons comme l'une des initiatives qui peuvent servir comme un modèle qui pourrait être appliqué à tout le continent africain.

EXPRIMES nos aspirations à transmettre la vision des autorités locales sur les questions de changement climatique lors de la prochaine COP27 qui se tiendra en novembre dans la ville de Charm el-Cheikh afin que la vision de l'Afrique et des autorités locales soit claire lorsqu'elle sera présentée lors du sommet.

MONTRER notre appréciation envers l'accueil par l'Égypte du 1er Sommet africain sur les déchets solides, qui est l'un des défis auxquels notre continent est confronté. Une conférence se tiendra sur les questions de décentralisation sur la scène africaine, d'échange d'expériences et de reconnaissance des réussites.

PAR CONSÉQUENT, cette Session Ordinaire :

1. Prend note du rapport du CTS-UA. No8 Secrétariat sur les activités mis en œuvre à partir de 2019-2020,
2. Félicitons le Secrétariat de l'UA-STC No.8, le Département de l'Union africaine des Affaires politiques, de la paix et de la sécurité (CUA-PAPS), pour avoir facilité le bon opérations de l'AU-STC.No.8,
3. Félicitons en outre le Bureau sortant pour avoir dirigé efficacement les travaux du AU-STC.No.8 pour la période 2019-2020,

Élire les membres du Quatrième Bureau de l'AU-STC.No.8 comme suit.

POSITION	PAYS	RÉGION	SECTEUR
Président	Vacant	Afrique du Nord	Publique Service et Administration
1 er Vice-président	Ouganda	Afrique de l'Est	Logement et Urbain Développement
2e vice -président	Congo	Afrique Centrale Publique	Service et Administration
3 ème vice-président	Ghana	Décentralisation et local en Afrique de l'Ouest	Gouvernement
Rapporteur	Lesotho	Du sud Afrique	Le logement et Urbain Développement

4. Décider que l'Ouganda assumera la présidence du Comité AU-STC No 8 jusqu'à ce que la région de l'Afrique du Nord consulte et élise un État membre de la région pour assumer la présidence effective.
5. Décidons en outre que les 1er, 2e et 3e vice-présidents du Bureau AU-STC.No.8 seront respectivement les présidents des sous-comités de la fonction publique et du développement urbain et de la décentralisation.
6. Encourager les États membres à continuer de soutenir les travaux du CTS-UA, No.8 grâce à des contributions volontaires et au détachement de personnel auprès du Secrétariat.
7. Apprécier et prendre note du plan de travail de l'AU-STC.No.8 pour la période 2022-2024 et demander à la CUA, en collaboration avec les principaux partenaires institutionnels, de

faciliter efficacement, dans les limites du budget disponible, sa mise en œuvre et rendre compte des progrès réguliers au Bureau et aux États membres.

8. Demander en outre à la CUA d'accélérer l'opérationnalisation du Haut Conseil des autorités locales (HCLA) à travers la mise en œuvre du Décision du Conseil 993 de janvier 2018 et rapport à la session du Conseil exécutif de juin 2023. Confier à la CUA la responsabilité d'initier le processus de signature de l'accord de siège avec le pays hôte (Sénégal) et préparer le budget et la structure du Secrétariat de HCLA pour examen et adoption par les organes politiques de l'UA
9. Demander à la CUA-PAPS, en collaboration avec les principaux partenaires institutionnels, y compris la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et ONU-Habitat, pour faire disposition pour le CTS-UA n°8 dans leurs stratégies globales de mobilisation des ressources et continuer à fournir un support technique.
10. Demander à la CUA-PAPS d'organiser le Forum urbain de l'Union africaine tous les deux ans avant le Forum urbain mondial et demander au bureau du CTS-UA n°8 de travailler sur les questions opérationnelles en préparation du Forum urbain mondial, exhorter la CUA à proposer un thème approprié, et appellent en outre les États membres à se porter volontaires pour accueillir l'inauguration de la première session de l'Union africaine Forum urbain 2023 et appelons la CUA à garantir que la communication soit envoyée à tous les États membres à temps et dans toutes les langues de travail de l'UA.
11. Appeler les États membres à constituer une équipe focale nationale de haut niveau pour l'UA-STC. N°8 conforme à l'AU-STC. N°8 Déclaration de Brazzaville.
12. Nouvel appel à la nomination d'un chef d'État de l'Union africaine pour défendre le cours de l'urbanisation et du développement durable des établissements humains en L'Afrique en particulier, et les travaux de l'UA-STC No8 en général.
13. Appel aux États membres à se porter volontaires pour accueillir la commémoration inaugurale de la Journée africaine de l'habitat en 2023.
14. Appel supplémentaire aux États membres pour qu'ils se joignent à la célébration semestrielle inaugurale de la Journée continentale africaine de la décentralisation, le 10 août.
15. Décider que les sous-comités AU-STC n° 8 se réunissent au minimum à Niveau ministériel, une fois tous les deux ans.
16. Demander au Président de l'AU-STC.No.8 de porter cette Déclaration à la l'attention des organes décisionnels de l'Union africaine pour examen.
17. Décider de tenir la cinquième session ordinaire du CTS-UA. N°8 en 2024.

FAIT AU CAIRE, ÉGYPTE, LE 31 AOÛT 2022